

Compte rendu de la séance du 09 janvier 2023

Président :
Bernard RATEAU

Secrétaire(s) de la séance:
Jennifer DOERLER

Présents :
Monsieur Bernard RATEAU, Madame Adeline COIGNUS, Madame Carole JACQUOT, Madame Jennifer DOERLER, Monsieur Christophe GUERY, Monsieur Christophe NOIROT, Monsieur Gaël THIRION, Madame Corinne VALENTIN, Madame Audrey MOUGENOT

Excusés :

Absents :
Monsieur Ghislain GALLAND

Représentés :

Ordre du jour:

1. Transfert de compétence IRVE
2. Demande de subvention : Agence de l'eau - Télésurveillance sur compteurs d'eau
3. Demande de subvention : DETR - Télésurveillance sur compteurs d'eau
4. Demande de subvention : DETR - Economie d'énergie (éclairage public et isolation secrétariat de mairie)
5. Demande de subvention : DETR - Réfection toiture de l'Eglise et pose de panneaux photovoltaïques
6. Demande de subvention : DETR - Création d'un fossé chemin du haut du mont
7. Demande de subvention : Conseil Départemental - Economie d'énergie (éclairage public et isolation secrétariat de mairie)
8. Demande de subvention : Conseil Départemental - Réfection toiture de l'Eglise et pose de panneaux photovoltaïques
9. Demande de subvention : Conseil Départemental - Création d'un fossé chemin du haut du mont
10. Demande de subvention : Région Grand Est - Economie d'énergie (éclairage public et isolation secrétariat de mairie)
11. Demande de subvention : Région Grand Est - Réfection toiture de l'Eglise et pose de panneaux photovoltaïques

Délibérations du conseil:

Demande de subvention : DETR (DE 2023 001)

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le programme économie d'énergie.

Le programme est composé de deux parties :

- **1ère partie:** Rénovation de l'éclairage public - installation de led.

Coût des travaux : **17 895.17 € H.T soit 21 474.20 € T.T.C**

- **2ème partie:** Isolation du secrétariat de mairie - sécurisation des personnels et des données

Coût des travaux : **5 647.92 € H.T soit 6 777.50 € T.T.C**

Le coût du projet représente un montant global de **23 543.09 € H.T soit 28 251.70 € T.T.C**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 09 voix pour, 00 voix contre, 00 abstention

SOLLICITE l'attribution d'une subvention au titre de la **DETR** (Dotation d'équipement des territoires ruraux).

CERTIFIE que les dépenses correspondantes sont imputées en section d'investissement de l'exercice budgétaire 2023.

Fait et délibéré à LACHAPELLE, le 09 janvier 2023.

Demande de subvention : DETR (DE 2023 002)

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le programme de création d'un fossé, chemin du haut du mont

Le coût du projet représente un montant global de **14 437.00 € H.T soit 17 324.40 € T.T.C**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 09 voix pour, 00 voix contre, 00 abstention

SOLLICITE l'attribution d'une subvention au titre de la **DETR** (Dotation d'équipement des territoires ruraux).

CERTIFIE que les dépenses correspondantes sont imputées en section d'investissement de l'exercice budgétaire 2023.

Fait et délibéré à LACHAPELLE, le 09 janvier 2023.

Transfert de compétence IRVE (DE 2023 003)

Vu les dispositions de l'article L. 2224-37 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant le transfert de la compétence *IRVE : création, entretien et exploitation des infrastructure de recharge nécessaires à l'usage des véhicules hybrides et électriques rechargeables*, aux Etablissement Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) compétents en matière d'aménagement,

Vu la délibération n° 2022-182 du Conseil de communauté de la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat (CCTLB) du 20 décembre 2022 approuvant l'adjonction de la compétence IRVE aux statuts de la CCTLB,

Considérant qu'en application des dispositions de l'article 5211-17 du Code Général des Collectivité Territoriales, le transfert de la compétence IRVE suppose que les Conseils municipaux des communes membres se prononcent dans les conditions de majorité requise pour la création de l'EPCI,

Après l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 09 voix pour, 00 voix contre, 00 abstention

- **APPROUVE** le transfert à la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat de la compétence pour la mise en place et l'organisation d'un service qui comprend la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables (IRVE),
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les actes nécessaires au transfert de compétence IRVE.

Fait et délibéré à LACHAPELLE, le 09 janvier 2023.

Demande de subvention Fonds de Solidarité Communes (DE 2023 004)

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le programme économie d'énergie.

Le programme est composé de deux parties :

- **1ère partie:** Rénovation de l'éclairage public - installation de led.
Coût des travaux : **17 895.17 € H.T soit 21 474.20 € T.T.C**

- **2ème partie:** Isolation du secrétariat de mairie - sécurisation des personnels et des données

Coût des travaux : **5 647.92 € H.T soit 6 777.50 € T.T.C**

Le coût du projet représente un montant global de **23 543.09 € H.T soit 28 251.70 € T.T.C**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 09 voix pour, 00 voix contre, 00 abstention

SOLLICITE l'attribution de la subvention de 9 000.00 € allouée à la commune au titre du Fonds solidarité communes.

CERTIFIE que les dépenses correspondantes sont imputées en section d'investissement de l'exercice budgétaire 2023.

Fait et délibéré à LACHAPELLE, le 09 janvier 2023.